

## PROCEDURE DE DEMANDE D'AMENAGEMENT DES ETUDES ET DES EXAMENS

### 1. Prendre rendez-vous auprès de la Mission Handicap :

SVU – mission handicap :

22 rue René Descartes, rez-de-chaussée du Patio, bâtiment 1 (demander le chemin à l'accueil du Patio)

svu-handicap@unistra.fr

03 68 85 63 69 / 03 68 85 65 47 / 03 68 85 63 76

⇒ **Proposition d'aménagements**

### 2. IMMEDIATEMENT APRES, prendre rendez-vous au Service de Santé Universitaire :

Service de santé universitaire :

6, rue de Palerme

sante.unistra.fr

03 68 85 50 24

⇒ **Avis médical** déterminant les aménagements à mettre en place

### 3. L'arrêté accordant les aménagements de l'étudiant est rédigé.

Dès sa réception la faculté des sciences du sport peut mettre en place les aménagements prévus.

L'étudiant reçoit l'original de l'arrêté, signé par le doyen.